



## Cession société

-----  
Par Pepette46

Bonjour, Je suis gérante d'une SARL associé unique depuis mars 2016. Ma société a un capital de 1000 €. Ma question est : puis-je céder ma société à une autre personne pour le montant du capital, soit 1000 € ? Cette personne deviendra ainsi le nouveau gérant à ma place.

Merci beaucoup.  
Roxane

-----  
Par ESP

Bonjour  
Vous ne dites rien de votre (vos) associé (s)

-----  
Par Thomas75

Bonjour !

Sauf erreur de ma part, si vous cédez votre capital, vous cédez uniquement votre statut d'associé mais vous ne cédez pas la gestion.

A l'opposé, vous pouvez tout à fait conserver vos parts et confier votre gestion à quelqu'un d'autre.

Un peu de lecture complémentaire qui pourra vous aider :  
[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/eurl/associe-unique-eurl/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/eurl/associe-unique-eurl/[/url]

En espérant avoir pu vous aider !